

(1)

(N° 131.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1886.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1886 (1).

(AMENDEMENTS.)

Les soussignés proposent : 1° de porter à 8,530,000 francs le crédit de l'article 78 du Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique (enseignement primaire), et 2° de réduire de 400,000 francs à 200,000 francs le crédit n° 78 du même Budget.

J. DE BURLET.

EUGÈNE DUMONT.

PASTUR.

GEORGES SNOY.

(1) Budget, n° 84, VI (session de 1884-1885).
Amendements du Gouvernement, n° 5, VI et 100.
Rapport, n° 90.
Amendements, n° 113 et 120.